

LES RISQUES SUR LA COMMUNE (recommandations)

TEMPÊTE

(vents violents, pluies importantes, vagues)

- Tenez-vous informé des risques, des heures de marée et de l'évolution du phénomène ;
- Éloignez-vous du bord de mer et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en fermant portes, fenêtres et volets ;
- Rangez et fixez les objets susceptibles de s'envoler ;
- Limitez vos déplacements ;
- Ne touchez pas aux fils électriques tombés sur le sol ;
- Prévoyez des moyens pour faire face à une coupure générale électrique de longue durée (lampe, radio, couvertures...).



SUBMERSION MARINE

- Tenez-vous informé des risques, des heures de marée et de l'évolution du phénomène ;
- Organisez la mise en sûreté : coupure de l'électricité, du gaz, obturation des entrées d'eau, mise hors d'eau des meubles et objets précieux... ;
- Evacuez sur ordre la zone concernée vers le point de rassemblement défini ;
- Ne vous engagez pas sur une route inondée à pied ou en voiture.



FEU D'ESPACES NATURELS

- Débroussailliez et entretenez les abords de votre habitation ;
- Informez les pompiers (18) si vous êtes témoin d'un départ de feu ;
- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, en fermant portes, fenêtres et volets, et coupez les fluides (gaz, électricité, fuel...);
- Evacuez sur ordre des autorités ou en cas de force majeure.



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

- Éloignez-vous de la zone d'accident et prévenez les secours (18 ou 112) ;
- Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche en fermant portes et fenêtres ;
- Lavez-vous en cas d'irritation.



SÉISME

- Dans un bâtiment : abritez-vous près d'un mur ou sous des meubles solides et éloignez-vous des fenêtres ;
- Dans la rue : ne restez pas sous des fils électriques, ponts, toitures... ;
- À l'extérieur : éloignez-vous de tout risque de chute de matériaux, et en voiture : arrêtez-vous loin des ponts, des bâtiments, coupez le moteur et attendez la fin des secousses.



POLLUTION MARINE

- Alerte les secours ;
- Si vous êtes propriétaire d'un bien situé sur ou en bord de mer, assurez-vous qu'il soit en sécurité ;
- Ne vous exposez pas à la nappe d'hydrocarbure ;
- Participez aux opérations de dépollution en suivant les consignes.



CANICULE

- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (entre 12h-17h) et de pratiquer une activité sportive ;
- Rafraichissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour ;
- Buvez de l'eau, même si vous n'avez pas soif ;
- Restez en contact avec les personnes vulnérables de votre entourage.



GRAND FROID / NEIGE / VERGLAS

- Restez chez vous et évitez les déplacements ;
- Demeurez actif et restez en contact avec les personnes vulnérables de votre entourage ;
- Prévoyez des moyens pour faire face à une coupure générale électrique de longue durée (lampes, radio, coupures...);
- Informez-vous des risques de fermeture des services (écoles, etc.).



RUPTURE DE DIGUE / BARRAGE

- Évacuez les lieux concernés ;
- Respectez les consignes des secours et des autorités ;
- Rejoignez si possible des zones en hauteur rapidement, ou mettez-vous à l'abri dans la partie supérieure de votre habitation.



INCENDIE IMPORTANT

- Alerte les secours (18 ou 112) ;
- Ne stationnez pas devant un poteau ou une bouche à incendie.



COUPURE D'EAU GÉNÉRALE / POLLUTION DU RÉSEAU D'EAU

- Assurez-vous que les personnes sensibles de votre entourage ont été approvisionnées en eau potable en bouteille. Même contaminée, l'eau continuera de couler de votre robinet. Ne la buvez pas !



RUPTURE DE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE HTA

- Alerte les services de la mairie qui activeront les pompiers et le dépannage ENEDIS ;
- Ne vous approchez ou touchez jamais des câbles au sol.



DÉCOUVERTE ENGIN DE GUERRE

- Alerte immédiatement la mairie et les secours (17 ou 18) pour que le site soit balisé et protégé ;
- Ne les manipulez pas ;
- Prenez une photo et faites un point GPS si possible.



CRISE SANITAIRE

- Limitez vos sorties ;
- Portez des moyens de protection (masque, gants à usage unique, etc.) ;
- Lavez-vous régulièrement les mains avec du savon ;
- En cas de symptômes, adressez-vous à votre médecin traitant.



RUPTURE DE GAZODUC

- Éloignez-vous de la zone concernée par l'incident ;
- Mettez-vous à l'abri en fermant portes, fenêtres et volets ;
- Coupez les fluides de votre maison (gaz, électricité, ventilation...).



TRANSPORT ROUTIER DE PERSONNES

- Prévenez les secours (18 ou 112) ;
- Expliquez le plus clairement possible la situation aux secours (lieu de l'accident, nombre de victimes...);
- Donnez les premiers secours aux victimes.



MANIFESTATION SAISONNIÈRE

- Dans le périmètre de la manifestation, suivez en permanence les consignes de sécurité.
- En cas de mouvement de foule devenant incontrôlé :
 - Éloignez-vous du lieu de la panique en vous mettant à l'écart de la cohue ;
 - Suivez les consignes, notamment si évacuation, et proposez vos services aux secouristes.



Qu'est-ce que le Plan Communal de Sauvegarde ?

C'est un document qui détermine en fonction des **risques majeurs** connus pour la commune, les dispositions à prendre pour **sauvegarder et protéger** la population.

Il est déclenché par le Maire, et à son initiative, afin d'**alerter, informer, mettre à l'abri la population**. L'organisation des secours reste de la compétence des pompiers et du SAMU.

Comment fonctionne t-il à La Trinité-sur-Mer ?

La commune de La Trinité-sur-Mer a été divisée en 20 secteurs ou quartiers, comprenant chacun entre 60 et 120 logements. Une cinquantaine de volontaires bénévoles, composée de trinitains résidents, ont été choisis pour assurer, sur leur périmètre, l'alerte de l'ensemble de la population de leur secteur dans le délai d'une heure. Chaque « alertant » est secondé par un adjoint (voire deux, en fonction de l'importance du secteur concerné, pour assurer une permanence en cas de vacances de l'un ou de l'autre). Tous auront à leur disposition un package d'intervention comprenant du matériel de sécurité et les fiches de toutes les rues, plans et adresses des logements de leur secteur.

Un exemplaire du PCS est consultable en Mairie ou sur notre site internet :
www.latrinitesurmer.fr

Conception : mairie de La Trinité-sur-Mer - Impression : DOV communication - Crédits photos : Auteurs de vues - Ne pas jeter sur la voie publique

Numéros d'urgence

Général toutes urgences : **112**

Samu : **15**

Police secours : **17**

Pompiers : **18**

Être informé

Facebook : @prefet56

Twitter : @Prefet56

www.latrinitesurmer.fr

www.meteofrance.com

www.vigicrues.gouv.fr

Radio locale : **France bleu 101.3**

Consultez les panneaux lumineux de la commune.

Les bons comportements

- Respectez les consignes de sécurité des autorités,
- Mettez-vous à l'abri ou évacuez selon les situations ou les consignes,
 - Limitez vos déplacements,
 - Écoutez la radio locale,
- Libérez les réseaux téléphoniques pour les secours,
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge là-bas.

Être prêt pour une évacuation

- Récepteur radio à piles
- Lampe torche ou frontale
 - Couverture de survie
 - Vêtements chauds et de pluie
- Nourriture et eau (fruits secs, biscuits, etc.)
- Médicaments (traitement en cours, premiers secours)
- Documents personnels (carte d'identité, livret de santé, etc.)

- DICRIM - Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Document à conserver



Guide pratique
des bons réflexes face aux risques !

Décembre 2018

